

K Taux⁺ Septembre 2024

Communication à caractère promotionnel



TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT ANGLAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET UNE PROTECTION⁽¹⁾ DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE.

CE TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE EST UNE ALTERNATIVE À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE DE TYPE TAUX.

Période de commercialisation : du 5 juin 2024 au 30 Septembre 2024. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.

Éligibilité : Unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et compte-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de K Taux+ Septembre 2024 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Clients : Ce titre de créance complexe est destiné à des clients non professionnels.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE. LES RISQUES ASSOCIÉS À CE PRODUIT SONT DÉTAILLÉS DANS CETTE BROCHURE. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Le remboursement à l'échéance s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

(2) Le remboursement anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant la fin de la première année suivant le 30 septembre 2024.

(3) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

(4) Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 26 avril 2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Durée d'investissement conseillée : 12 ans, hors cas de remboursement anticipé automatique⁽²⁾. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique.

Émetteur et Garant de la formule : Titre émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.⁽³⁾. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et de The Goldman Sachs Group, Inc. (le « Garant »)⁽⁴⁾.

ISIN : XS2814420316

Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé au taux CMS EUR 10 ans (10Y EUR CMS) (Code Bloomberg : EUAMDB10 Index). Afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 10 ans, l'investisseur accepte de limiter ses potentiels gains (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 6,47%). Veuillez-vous référer à la page 9 pour la description du taux CMS EUR 10 ans.

POINTS CLÉS

- **Le versement d'un coupon inconditionnel de 5%** à la fin de l'année 1⁽²⁾, peu importe le niveau du taux CMS EUR 10 ans.
- **Un objectif de coupon annuel de 5%⁽¹⁾** à partir de la fin de l'année 2⁽²⁾ si à une Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,90%.
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 1 à 11**, si à une Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,20%.
- Dans le cas où le produit est remboursé par anticipation à la fin de l'année 2 ou 3⁽²⁾, l'investisseur recevra **un gain supplémentaire de 8% au titre de l'année**.
- Un remboursement du capital⁽¹⁾ à l'échéance quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 10 ans.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « K Taux+ Septembre 2024 », soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant de la formule. Ces Taux de Rendement Annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 05/06/2024 et une détention jusqu'à la Date d'Échéance (le 30/09/2036) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé Automatique. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance « K Taux+ Septembre 2024 » sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « K Taux+ Septembre 2024 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- Le versement d'un coupon inconditionnel de 5% à la fin de l'année 1⁽¹⁾, peu importe le niveau du taux CMS EUR 10 ans.
- À l'issue des années 2 à 12, à la Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,90%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ un coupon conditionnel de 5% au titre de l'année.
- À l'issue des années 1 à 11, à la Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,20%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽²⁾ le capital initial majoré du coupon conditionnel de 5% au titre de l'année. Dans le cas où le produit est remboursé par anticipation à la fin de l'année 2 ou 3⁽¹⁾, l'investisseur recevra un gain supplémentaire de 8% au titre de l'année.
- Un remboursement du capital⁽²⁾ à l'échéance quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 10 ans.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement Final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 an à 12 ans.
- Mécanisme de plafonnement des gains (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 6,47%⁽³⁾).
- Selon la valeur du taux CMS EUR 10 ans aux Dates de Constatation Annuelle⁽¹⁾, l'investisseur peut recevoir uniquement le coupon inconditionnel de 5% à la fin de l'année 1⁽¹⁾.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Net des frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et net des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule.

Facteurs de risques

- **Risque de perte en capital en cours de vie** : L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant l'échéance ou la survenance de certains événements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres à leur juste valeur de marché. Cette juste valeur de marché est déterminée de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément à la Documentation Juridique des titres. Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- **Risque sur le gain ou l'intérêt** : Les titres peuvent ne pas verser de gain ou d'intérêt. L'investisseur accepte de limiter ses gains.
- **Risque de crédit sur l'Émetteur et/ou le Garant de la formule** : L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui peuvent entraîner une perte en capital. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.
- **Risque de marché** : La valeur de marché des titres en cours de vie évolue non seulement en fonction de la valeur du taux CMS EUR 10 ans, mais aussi en fonction d'autres paramètres comme par exemple la volatilité, les taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule. La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule se détériore, ce d'autant plus que l'échéance est lointaine. En outre la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la revente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risque lié à l'inflation** : Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée. Ainsi, une hausse de l'inflation peut entraîner une perte de rendement réel pour les épargnants et les investisseurs. Les taux exprimés dans ce document sont des taux nominaux.
- **Risque de réinvestissement** : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON INCONDITIONNEL

- À l'issue de l'année 1, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de versement du coupon⁽¹⁾ :

Un coupon de 5% au titre de l'année écoulée

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

- À l'issue des années 2 à 12, à la Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,90%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de versement du coupon conditionnel⁽¹⁾ :

Un coupon de 5% au titre de l'année écoulée

- Sinon, le produit ne verse pas de coupon.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

- À l'issue de l'année 1 puis de l'année 4 à 11, à la Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,20%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
le coupon conditionnel défini ci-dessus
(le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum est de 3,77%).

- À l'issue de l'année 2 et 3, à la Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,20%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ :

100% du capital initial
+
Un gain supplémentaire de 8%
+
le coupon conditionnel défini ci-dessus
(le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum est de 6,47%).

- Sinon, le produit continue.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Net des frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et net des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le taux CMS EUR 10 ans.

CAS DÉFAVORABLE : Si le taux CMS EUR 10 ans est supérieur à 2,90%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 30/09/2036 :

L'intégralité du capital initial
(le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est compris entre -0,59% et 3,47% en fonction du nombre de coupons versés précédemment).

CAS FAVORABLE : Si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,90%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 30/09/2036 :

L'intégralité du capital initial
+
Un coupon de 5% au titre de l'année
(le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est de 3,78% dans le cas où tous les coupons ont été versés précédemment).

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Net des frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et net des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : le taux CMS EUR 10 ans est toujours supérieur à 2,90%

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans	3,42%	3,64%	3,55%	3,60%	3,05%	3,14%	3,12%	3,15%	3,50%	3,10%	3,06%	3,10%
Versement du coupon	5%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant du remboursement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%

SCÉNARIO MEDIAN : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,90% à l'issue des années 1 à 4 mais supérieur à 2,20%

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans	2,82%	2,84%	2,55%	2,82%	3,07%	3,12%	3,22%	3,15%	3,50%	3,10%	3,06%	3,05%
Versement du coupon	5%	5%	5%	5%	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant du remboursement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%

SCÉNARIO FAVORABLE : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,20% à l'issue de l'année 2

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans	2,95%	2,05%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Versement du coupon	5%	5% + 8%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant du remboursement	-	100%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Illustrations

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : le taux CMS EUR 10 ans est toujours supérieur à 2,90%

- À chaque Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, de l'année 1 à 11, le taux CMS EUR 10 ans est toujours supérieur à 2,90%. **Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et aucun coupon conditionnel n'est perçu à partir de l'année 2.**
- L'investisseur reçoit le coupon inconditionnel de 5% au titre de l'année 1.
- À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le taux CMS EUR 10 ans est égal à 3,10% et est ainsi supérieur à 2,90%.
- **L'investisseur reçoit⁽²⁾ à l'échéance le capital initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -0,59%).

SCÉNARIO MEDIAN : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,90% à l'issue des années 1 à 4 mais supérieur à 2,20%

- À chaque Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, de l'année 1 à 4, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,90% mais supérieur à 2,20%. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le coupon inconditionnel de 5% au titre de l'année 1 ainsi que le coupon conditionnel de 5% au titre des années 2 à 4.**
- À chaque Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, de l'année 5 à 11, le taux CMS EUR 10 ans est toujours supérieur à 2,90%. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et aucun coupon n'est perçu.**
- À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le taux CMS EUR 10 ans est égal à 3,05% et est ainsi supérieur à 2,90%.
- **L'investisseur reçoit⁽²⁾ à l'échéance le capital initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 0,71%).

SCÉNARIO FAVORABLE : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,20% à l'issue de l'année 1

- À la première Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,90% mais supérieur à 2,20%. **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le coupon inconditionnel de 5% au titre de l'année 1.**
- À la seconde Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,20%. **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le produit prend fin. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors le capital initial, un coupon de 5% au titre de cette année ainsi qu'un gain supplémentaire de 8%.**
- **L'investisseur reçoit⁽²⁾ donc 113% du capital initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 6,47%).

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Net des frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et net des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux et sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule et de mise en résolution du Garant de la formule.

Présentation du taux CMS EUR 10 ans

DESCRIPTION

Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée.

Le taux CMS EUR à 10 ans est dès lors un taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour la durée 10 ans.

Plus d'informations relatives au sous-jacent sont disponibles sur le site <https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUAMDB10/> ou encore sur le site <https://www.ice.com/iba/ice-swap-rate>.

VALEURS HISTORIQUES DU TAUX CMS EUR 10 ANS

LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉ SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER. LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.



Sources : Bloomberg, au 26/04/2024.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni l'Émetteur ni le Garant de la formule n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

Fiche technique

TYPE	Titre de créance complexe de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance (hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables).
ÉLIGIBILITÉ	Unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et compte-titres. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
OFFRE AU PUBLIC	Offre au public - France
ÉMETTEUR ET GARANT DE LA FORMULE	Émetteur : Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation. Garant de la formule : The Goldman Sachs Group, Inc. (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 26 avril 2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
CODE ISIN	XS2814420316
DEVISE	EUR
PRIX D'ÉMISSION	100%
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
HORIZON DE PLACEMENT	12 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
SOUS-JACENT	Le taux CMS EUR 10 ans (Code Bloomberg : EUAMDB10 Index – observé à 11:00 a.m. heure de Francfort)
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 05/06/2024 au 30/09/2024. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation
DATE D'ÉMISSION	05/06/2024
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE DU COUPON CONDITIONNEL	23/09/2026 ; 23/09/2027 ; 25/09/2028 ; 24/09/2029 ; 23/09/2030 ; 23/09/2031 ; 23/09/2032 ; 23/09/2033 ; 25/09/2034 ; 24/09/2035 ; 23/09/2036.
DATES DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL	30/09/2026 ; 02/10/2027 ; 01/10/2027 ; 30/09/2029 ; 30/09/2030 ; 30/09/2031 ; 30/09/2032 ; 30/09/2033 ; 02/10/2034 ; 01/10/2035 ; 30/09/2036.
DATES DE VERSEMENT DU COUPON INCONDITIONNEL	30/09/2025
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE DU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	23/09/2025 ; 23/09/2026 ; 23/09/2027 ; 25/09/2028 ; 24/09/2029 ; 23/09/2030 ; 23/09/2031 ; 23/09/2032 ; 23/09/2033 ; 25/09/2034 ; 24/09/2035.
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	30/09/2025 ; 30/09/2026 ; 02/10/2027 ; 01/10/2027 ; 30/09/2029 ; 30/09/2030 ; 30/09/2031 ; 30/09/2032 ; 30/09/2033 ; 02/10/2034 ; 01/10/2035.
DATE DE CONSTATATION FINALE	23/09/2036
DATE D'ÉCHEANCE	30/09/2036
PLACE DE COTATION	Bourse de Luxembourg
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du produit, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les informations importantes en page 10.
COMMISSIONS DE DISTRIBUTION	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,50% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.
PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs
AGENT DE CALCUL	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable
DOUBLE VALORISATION	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 30/09/2024 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.

Informations importantes

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner **la perte partielle ou totale du montant investi.**

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner **la perte partielle ou totale du montant investi.**

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du produit. **Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.**

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance. **RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE »)** : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le produit) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne par toute autorité compétente.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit « K CMS Rendement Aout 2024 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 12 janvier 2024), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 5 juin 2024 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](#) et via le lien suivant pour les [Conditions Définitives](#). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Informations importantes

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce produit.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.



112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com